



03.10.2026

Les horreurs de la Seconde Guerre mondiale ont entraîné un changement de mentalité à l'échelle mondiale. Le 10 décembre 1948, les Nations unies ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Elle comprend 30 principes qui constituent encore aujourd'hui un cadre commun pour la protection de la dignité humaine. Sur le plan juridique, la Déclaration n'est pas contraignante en soi, mais elle continue d'influencer la conception de la liberté, de l'égalité et de la dignité humaine.

2026_Fuer-den-Menschenrechtstag.pdf